

BRÈVES

Du changement dans les bureaux

La Communauté de Communes du Pays de Pierrefort s'est installée depuis le mois de septembre à la Maison des Services (ancienne salle des jeunes). L'entrée principale de la Maison des Services est située au 1bis de la rue du Plomb du Cantal, l'accès étant néanmoins possible par la rue du Planol avec deux étages à gravir.

Depuis cette installation, les permanences qui se déroulaient auparavant dans la salle du conseil ont été transférées à la Maison des Services, où un bureau a été aménagé à cet effet. C'est notamment le cas de la Trésorerie de Chaudes-Aigues-Pierrefort, qui vous y accueille toujours le mercredi matin.

Un bureau a ainsi été libéré dans les locaux de la Mairie. Un regroupement a donc été opéré, de façon à ce que les trois agents administratifs aient leur bureau du côté de l'accueil de la Mairie.

Présentation du site Internet

Le 19 novembre dernier, le site Internet de la commune a été présenté à la presse. À l'adresse www.pierrefort.fr vous trouverez une foule d'informations concernant la vie de la commune : compte-rendu du conseil municipal, tarifs municipaux, communiqués, fonctions des élus, projets en cours, animations, services... Il sera mis à jour régulièrement, notamment grâce aux informations que vous nous transmettez.



Horaires fixes d'ouverture de la Brigade de Gendarmerie

Lundi : 8h - 12h.

Mercredi : 8h - 12h.

Jeudi : 14h - 18h.

En cas de besoin, faire le 17 (ou le 112).

UN ÉTÉ RICHE EN RASSEMBLEMENTS

Association pour la sauvegarde des burons du Cantal

Cette association a choisi la commune de Pierrefort pour accueillir son assemblée générale, qui a eu lieu le 6 août à la salle polyvalente. Cette matinée studieuse a été suivie d'une visite des burons de l'Ermitage de Grandval sur la commune de Brezons, burons en cours de restauration.

Union Aubrac

C'était le 7 août que 200 éleveurs environ ont assisté à l'assemblée générale de l'Union Aubrac, qui s'est tenue à la halle d'animation. Le Président du syndicat des éleveurs Aubrac cantaliens en a profité pour exprimer le souhait de voir prochainement la commune de Pierrefort accueillir le concours national de la race Aubrac.

Association Les Amis du Pont de Tréboul

Les membres de l'association ont tenu leur assemblée générale le 27 août à la salle polyvalente. Le bilan de l'association est positif, avec des réalisations améliorant l'accès au lac pour les bateaux, les pêcheurs, les vacanciers et les secours. Les efforts concernant la sécurité continuent, avec la mise en place d'un balisage des écueils dangereux. Après discussion autour de la vidange de la commune de Pierrefort accueillant le concours national de la race Aubrac, le bureau a été reconduit dans sa totalité.

De nouvelles activités à la maison de retraite

Cette année, à la maison de retraite La Mainada, de nouveaux ateliers thérapeutiques ont été mis en place, ceci dans un souci permanent d'écoute et de bien-être des résidents. Sont proposées :

- des séances hebdomadaires dites « atelier équilibre » et de gym douce qui permettent aux personnes âgées de prendre confiance en elles et d'éviter les chutes. Cette gymnastique préventive réassure la stabilité posturale et prévient la perte d'équilibre par un travail ciblé sur les appuis, sur la gestion du tonus musculaire et l'automatisation des réflexes parachutes ;
- des initiations à la console de jeu WII, qui offre une palette d'exercices ludiques pour entretenir les capacités physiques et mentales ;
- enfin des séances individuelles de relaxation et de massage où nos seniors peuvent dans une ambiance zen et parfumée se détendre et oublier leurs maux !



Cérémonie des vœux

Elle a eu lieu le samedi 9 janvier à la Mairie en présence de nombreux convives, qui ont su braver la neige et le froid. À cette occasion, un bilan des actions communales et communautaires a été dressé, suivi par une présentation des projets pour l'année 2010.



Imp. « La Dépêche d'Auvergne » - Saint-Flour

Echos de

Bulletin d'information municipale
N° 44 — Automne-Hiver 2009

PIERREFORT

Congrès Départemental de la F.N.A.C.A.

Les 3 et 4 octobre, Pierrefort a accueilli le 45^e Congrès Départemental de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.).

Les Présidents départemental Pierre Dubois et cantonal Michel Duriol ont eu à cette occasion le plaisir d'accueillir André Cognard, secrétaire général national de la F.N.A.C.A., Vincent Descoeur, Président du Conseil Général, Louis Galtier, Vice-président du Conseil Général, et Paul Mourier, Préfet du Cantal.

Plus de 1.000 personnes ont participé à ces deux journées.

Les séances de travail avec l'assemblée générale des 300 délégués et des 54 comités locaux se sont déroulées dans les locaux du collège.

Les moments de recueillement et de souvenir ont été multiples : au cimetière sur la tombe de Jean Molinier (mort pour la France en Algérie), une messe du souvenir célébrée par l'abbé Boissonnade (ancien AFN), le défilé en ville pour aboutir au Monument aux Morts où une cérémonie a eu lieu.

Le banquet à la halle d'animation avec 700 convives le dimanche midi a clôturé le congrès dans une ambiance festive.



Défilé en direction du Monument aux Morts.

Pierrefortaises, Pierrefortais, chers amis,

Après un été riche en couleurs et en manifestations, le second semestre 2009 est synonyme de nouvel élan, de dynamisme et de poursuite des projets engagés.

Tout d'abord, je souhaite faire un bilan global de la saison estivale et souligner l'investissement de tous les bénévoles qui permettent une telle réussite, leurs efforts ont été couronnés de succès et nombreux sont ceux qui ont pu profiter de ces journées, un grand merci à eux.

Parmi ces événements, je souhaite revenir sur trois en particulier :

* la fête de la peinture qui a fêté ses 18 printemps, dont la longévité est sans nul doute la preuve de son implantation dans le paysage événementiel ;

* le championnat d'Europe de boules carrées a battu son record de fréquentation et confirme sa place de « vitrine pierrefortaise » ;

* la fête des traditions, avec le battage à l'ancienne, qui, pour sa première édition, a montré que le dynamisme du comice agricole et des agriculteurs répondait à une attente des touristes mais aussi des locaux.

Dans ce numéro des « échos », j'ai souhaité revenir sur les différents travaux et dossiers en cours, vous pourrez également découvrir les nouvelles activités mises en place à « La Mainada », vous verrez que l'accueil de nos anciens a beaucoup évolué !

Bonne année 2010 à tous.

Louis Galtier, Maire de Pierrefort

Déclaration obligatoire et contrôle puits, forages et prélèvements d'eau à usage domestique

OUVRAGES CONCERNÉS

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 impose, depuis le 1^{er} janvier 2009, à tout particulier qui utilise ou qui souhaiterait réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie :

- * les ouvrages existants, quelle que soit la date de réalisation, devaient être déclarés avant le 31 décembre 2009 ;
- * tout nouvel ouvrage réalisé après le 1^{er} janvier 2009 doit faire l'objet d'une déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux.

Tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur doit par ailleurs faire l'objet d'une déclaration spécifique auprès de la D.R.I.R.E. (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

OBJECTIF RECHERCHÉ

L'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation.

L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. La déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vienne contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

DÉFINITION DE L'USAGE DOMESTIQUE

Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

- les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes ;
- en tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1.000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

Le formulaire Cerfa 13837-01 est disponible :

- * en ligne sur le site www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr ;
- * sur demande en mairie.

Ce formulaire doit ensuite être déposé à la mairie de la commune concernée, qui remettra au demandeur un récépissé faisant foi de la déclaration.

Une actualisation de la déclaration initiale sur la base des travaux qui auront été réellement réalisés doit ensuite être faite dans un délai maximum d'un mois après la fin des travaux.

CONTRÔLE

Toute personne qui utilise un puits, un forage ou tout dispositif de prélèvement, quelle que soit son ancienneté, à des fins d'usage domestique pourra être contrôlée, que l'ouvrage ait été déclaré ou non en mairie.

Ce contrôle concerne les ouvrages de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération d'eau de pluie.

SANCTIONS

Si votre ouvrage est à l'origine d'une pollution de la nappe, l'absence de déclaration pourra constituer un élément intentionnel dans le cadre de la procédure pénale qui pourra être prise à votre encontre, l'article R.610-5 du Code Pénal stipulant que « *la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe* ».

Travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Ces travaux concernent la rue du Plomb du Cantal et la partie basse de la côte de Chabridet. L'entreprise Marquet, de Saint-Flour, a commencé le chantier en septembre, et les travaux doivent se poursuivre jusqu'en décembre. Des tranchées larges et profondes sont creusées afin de mettre en place les nouvelles canalisations, ce qui oblige à fermer intégralement les rues au moment des travaux. Ce chantier nécessitera également la coupure de la route départementale, pour permettre la jonction entre la côte de Chabridet et la rue du Plomb du Cantal.

Le coût total de cette opération est de 256.926 € H.T., avec un taux de subvention de 67 %.



Foyer d'accueil médicalisé pour cérébrolésés

Les travaux avancent selon le planning prévisionnel. Il est vrai que la météo, particulièrement clémente jusqu'à maintenant, permet aux entreprises de travailler dans de bonnes conditions.



Eclairage public

L'entreprise Chavinier, d'Aurillac, intervient sur le réseau d'éclairage public dans le bourg de Pierrefort, pour qu'un lampadaire sur deux soit éteint à partir de minuit. Cette opération concerne uniquement les rues où le réseau d'éclairage public a été enterré. Ceci dans le but de répondre aux économies d'énergie proposées par le Grenelle de l'environnement et de diminuer la facture énergétique.

La rentrée scolaire

Le Collège

Le collège des Gorges de la Truyère accueille cette année 78 élèves répartis dans quatre classes de la sixième à la troisième. Notre section Jeunes Sapeurs Pompiers reste attractive puisque la majorité des élèves ayant choisi cette option sont extérieurs au secteur de recrutement du collège. Il est à noter un renouvellement important de l'équipe pédagogique et administrative de l'établissement. La direction de l'établissement est assurée par M. Daniel DUMONT, M. Alain DURIOL occupe les fonctions de gestionnaire et Mlle Audrey PRUNIER assure le secrétariat du collège. Cette nouvelle équipe tout comme la précédente mettra tout en œuvre pour offrir aux élèves des conditions d'apprentissage et d'épanouissement leur permettant de réussir au mieux leur scolarité au collège. Ainsi le caractère rural de notre établissement, loin d'être un handicap, est un atout en ce qu'il permet un suivi individualisé des élèves tout en leur offrant un accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication visant ainsi à combler la fracture numérique, ainsi qu'un cadre agréable propice aux apprentissages.



Les écoles maternelle et primaire

Pour cette nouvelle année scolaire, ils sont 87 élèves, répartis en 5 classes de 17 à 18 enfants, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Les enfants viennent en partie des communes voisines (Brezens, Cézens, Gourdièges, Oradour, Paulhenc, Sainte-Marie, Saint-Martin-sous-Vigouroux), pour 57 d'entre eux ; ceux de la commune de Pierrefort étant au nombre de 30.

Le fonctionnement de la cantine scolaire a été modifié depuis la rentrée, à la suite de l'obligation d'ouverture à la concurrence ; le marché a été obtenu par le Conseil Général. Le Conseil Municipal a décidé de vendre les tickets de cantine au prix où le Conseil Général fournit les repas, pour en limiter l'augmentation. En effet, une partie des frais ne sont pas pris en compte dans ce prix : personnel pour le fonctionnement de la régie municipale (vente des tickets, comptabilité, impression des tickets...) et mise à disposition d'un agent communal à raison de 16 heures hebdomadaires pour aider à la préparation des repas. Ce surcoût pris en charge par la commune est estimé à 1,61 € par repas.